

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE**

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE
1 bd Lakanal – BP 9033
24019 - PERIGUEUX**

DD081-2011

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil
en exercice : 50
Présents : 33
Votants : 43
Dont 10 pouvoirs

Date de convocation du Conseil de la
Communauté d'Agglomération
Le 20 juin 2011

Le 27 juin 2011

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : CREATION DU CHEMINEMENT DES EXTREMITES DES BERGES DE L'ISLE : COMPTE
RENDU DE LA CONCERTATION PREALABLE**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes BELOMBO, SIMEON, ROUGIER, TYTGAT, DECABRAS-MATA, PLAN.

MM. LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, TESTUT, DAUGIERAS, BARBARY, CORTEZ, DASSEUX,
PEYROUNY, ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET, LARENAUDIE, ROY, BELLOTEAU, BOURGEOIS,
DUPUY, GERAUD, MINGASSON, MOUTTAWAKKIL, NASSEYS, COLBAC, GEORGIADIS, THOMAS.

ABSENTS :

Mmes DE PISCHOF, BOUSSARIE, DOAT, LABAILS, MARCHAND, MOULENES, NOUGUEZ, PATRIAT.

MM. LE PAPE, ROUSSARIE, LE ROUZIC, MOYRAND, CORNET, DOSSET, LE VACON, MATHIVET, MATELAT.

POUVOIRS :

Mme DE PISCHOF	pouvoir à	M. TESTUT
Mme DOAT	pouvoir à	Mme GERAUD
Mme LABAILS	pouvoir à	M. DUPUY
Mme MARCHAND	pouvoir à	Mme BOURGEOIS
Mme MOULENES	pouvoir à	Mme TYTGAT
Mme PATRIAT	pouvoir à	M. RIGAUD
M. ROUSSARIE	pouvoir à	M. BARBARY
M. MOYRAND	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. CORNET	pouvoir à	M. MINGASSON
M. MATHIVET	pouvoir à	M. GEORGIADIS

DD081-2011

OBJET : CREATION DU CHEMINEMENT DES EXTREMITES DES BERGES DE L'ISLE : COMPTE RENDU DE LA CONCERTATION PREALABLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que le conseil communautaire a décidé en séance du 30 avril 2010 de valider les tracés d'itinéraires et de lancer la concertation préalable à la création du cheminement des extrémités des berges de l'Isle, selon les modalités suivantes :

- une réunion publique organisée en fin de journée dans les six communes de la CAP concernées par le projet
- exposition à la CAP pendant 4 semaines du projet de tracé
- information de la population sur les modalités de concertation précitée par :
 - voie de presse (Dordogne Libre, Sud-Ouest)
 - affichage en mairies
 - site Internet CAP

Considérant que les réunions publiques ont été organisées dans les communes selon le planning suivant :

- mardi 14 septembre à 18h30, salle du Foyer rural Storelli à ANTONNE
- mercredi 15 septembre à 18h30, Foyer rural à RAZAC
- jeudi 16 septembre à 18h30, Maison des associations à ESCOIRE
- mardi 21 septembre à 18h30, Centre socioculturel à CHANCELADE
- mercredi 22 septembre à 18h30, salle 3 de la Maison du temps libre à MARSAC
- jeudi 23 septembre à 18h30, Foyer socioculturel à TRELISSAC

Que l'information par voie de presse a été réalisée :

- le 8 septembre 2010 dans la Dordogne Libre
- le 3 septembre 2010 dans le Sud-Ouest

Qu' une réunion d'information aux membres des divers organismes s'est tenue à la CAP le lundi 27 septembre 2010 à 14 h 00.

Que l'exposition du tracé dans les locaux de la CAP a débuté le 24 septembre 2010 (les panneaux sont toujours en place).

a*) le compte rendu des réunions

Il y a eu une participation de 205 personnes sur l'ensemble des réunions publiques.

Considérant que la majorité des remarques sont venues des propriétaires de terrains directement concernés par la voie verte et demandant des informations sur le type d'aménagement prévu, sans remise en cause du tracé. Par exemple, ont été abordés les restitutions de clôtures, les espaces paysagers, l'occultation de certaines propriétés compte tenu des aménagements existants, le breuvage des animaux qui vont à la rivière et la conservation du site des Creuses à Chancelade.

DD081-2011

Par contre, le tracé a été contesté en 3 points :

- dans le secteur Antonne/Escoire, une personne d'Escoire a fait remarquer que l'emplacement de la future passerelle prévue au lieu-dit La Closerie, ne favorisait pas le rapprochement entre les écoles des communes d'Antonne et Escoire (actuellement en regroupement pédagogique).
- à Antonne, les riverains ont estimé dangereux de faire circuler les vélos et piétons en chaussée partagée sur la route communale du Bas-Trigonnant, cette petite route étant déjà fréquentée par les véhicules des usagers du CAT et de L'IME.
- à Marsac-sur-l'Isle, les riverains refusent que l'impasse de l'îlot de la Roche soit utilisée en chaussée partagée. En effet, ils estiment que le passage des vélos le long de l'enceinte de leur propriété gênera leur tranquillité, en terme de nuisance sonore, comme en terme d'intimité.

Qu' aucune remarque n'a été portée sur le registre ouvert à cet effet. Les personnes qui se sont déplacées souhaitent obtenir des informations sur le tracé.

c*) les suites de la concertation

Que différentes réunions ont été organisées avec les riverains, les propriétaires, les élus et l'équipe de maîtrise d'œuvre afin de faire évoluer le tracé en prenant au mieux en compte les remarques issues des concertations.

a*) secteur EST (Escoire, Antonne, Trélissac)

Que des réunions organisées avec le Maire d'Antonne, les riverains et les propriétaires des communes d'Antonne et Escoire, ont permis d'élaborer un nouveau tracé permettant la prise en compte des remarques issues de la concertation.

Le tracé favorise désormais le lien entre les écoles des deux communes par un déplacement de la passerelle plus au Nord.

Le tracé n'est plus en chaussée partagée rue du Bas-Trigonnant, mais est intégralement en voie verte hors circulation routière dans ce secteur.

Les maires des 3 communes ont validé les modifications du tracé.

b*) secteur OUEST (Chancelade, Marsac, Razac)

Considérant que la réunion organisée avec le Maire de Marsac-sur-l'Isle et les riverains ayant contesté le tracé lors des réunions publiques a eu lieu à l'impasse de l'îlot de la Roche le 15 octobre 2010 après midi et s'est conclue par la remise d'une pétition d'environ 100 signatures contre le passage de la voie verte à cet endroit.

Sont mis en avant :

- le risque d'insécurité compte tenu de la circulation automobile sur cette impasse
- la gêne occasionnée aux riverains

Il est à noter que bon nombre de signataires de la pétition n'habitent pas ce secteur et que certains habitent hors agglomération.

DD081-2011

Considérant qu' après ré étude du dossier, un tracé alternatif est proposé. Ce tracé n'utilise pas l'impasse de la Roche. Ce nouveau tracé est validé par Monsieur le Maire de Marsac-sur-l'Isle.

Qu' ainsi, le tracé le plus cohérent consiste à relier la voie communale du Chambon à la rivière en longeant l'arrière des habitations de l'îlot de la Roche et du Chambon et de créer une antenne jusqu'au barrage de l'îlot de la Roche le long de la rivière.

c°) Incidences budgétaires

Considérant que les modifications des tracés ne génèrent pas un allongement de la voie verte notable sur les deux secteurs. La suppression de la partie en chaussée partagée au profit d'une voie verte au niveau du Bas-Trigonant et Marsac-sur-l'Isle n'induit pas de surcoût de travaux important.

Par contre, l'augmentation des surfaces à acquérir serait d'environ 16 000 m² (soit 16 000,00 €).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :**

- de valider les modifications des tracés sur les communes d'Antonne et Escoire ainsi que Marsac-sur-l'Isle
- de lancer l'enquête d'utilité publique, après réalisation des études d'impact

Délibération votée à l'unanimité

**Délibération publiée le
Délibération certifiée exécutoire
à compter du**

**Pour extrait conforme,
Périgueux, le**

**Le Président
Claude BERIT-DEBAT**